



Commune de Cornaux

Commune de Enges



Structure d'accueil Les Petits Enges

Demande d'inscription régulière 2024 - 2025

Nom de l'enfant: Prénom de l'enfant:

Date de naissance: Année Harnos: H à la rentrée 2024

Merci de cocher les cases selon vos besoins correspondant aux horaires scolaires de votre enfant.

Fréquentation	Horaires	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	07h30-11h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Midi	11h30-13h45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après-midi (école)	13h45-15h15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après l'école	15h15-18h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le tarif est fixé par la réglementation cantonale en vigueur et la facturation débute dès le 1^{er} du mois de la date d'inscription. La participation des parents est déterminée selon un barème dégressif basé sur le revenu imposable des parents (chiffre 2.6. de la déclaration d'impôt). Une calculette est disponible sur internet à l'adresse: <http://www.ne.ch/autorites/DEF/SPAJ/accueil-extrafamilial/Pages/parents.aspx>)

Date de début souhaitée

Remarques:.....
.....

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales et d'admission de la structure d'accueil Rayon de Soleil et d'y inscrire mon enfant selon les données ci-dessus. **Veillez prendre note que les enfants ne sont pas accompagnés à l'école.**

Le nombre de places étant limité et la validation des tranches horaires n'étant pas encore définie, nous ne pouvons garantir la prise en charge totale des plages horaires demandées. Par conséquent, nous vous confirmerons ultérieurement votre inscription définitive.

Date: Signature du représentant légal:

Formulaire à retourner à :

Structure parascolaire Rayon de Soleil ou à la Commune d'Enges